



Extrait du Hospitalité Notre-Dame de Lourdes 22

<http://www.hospitalite22.catholique.fr/spip.php?article294>

# Devenir Hospitalier de Lourdes

- à€ au quotidien -



Date de mise en ligne : dimanche 12 juillet 2015

Copyright © Hospitalité Notre-Dame de Lourdes 22 - Tous droits réservés

L'Hospitalité Notre Dame de Lourdes sera heureuse de vous accueillir en service bénévole :

" Pour les dames dans le cadre du Service Notre Dame, du Service Saint Jean Baptiste, du Service Marie Saint Frai ou du Service Saint Michel

" Pour les messieurs : au sein du Service Saint Joseph ou du Service Saint Michel.

# FORMALITÉS OBLIGATOIRES DÈS LE PREMIER STAGE :

" Avoir au minimum 18 ans et au maximum 75 ans (à l'appréciation du responsable de service)

" Compléter et envoyer le formulaire de demande de stage (à demander au secrétariat ou à remplir sur internet)

" Joindre une photo d'identité

" Fournir une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport

" Joindre une recommandation d'un président d'Hospitalité d'accompagnement ou d'un prêtre de votre diocèse (obligatoire pour le service St Jean Baptiste) ou d'un membre de l'HNDL.

Vous devrez vous acquitter, chaque année, d'une cotisation, actuellement 10 euros pour les stagiaires durant les 4 premières années puis 17 euros en tant qu'hospitaliers. Elle vous permettra de faire partie de l'HNDL, de recevoir le Bulletin de l'Hospitalité et d'être assuré dans le cadre du service que vous effectuez durant votre séjour au sein de l'Hospitalité.

Le stage dure 7 jours au minimum et 15 jours au maximum.

Pour les quatre premières années, il est conseillé d'arriver le samedi ou le dimanche puisque la formation commence le lundi. A l'issue de la quatrième année, vous pourrez demander votre engagement dans l'HNDL et devenir hospitalier(e).

La présence à Lourdes étant totalement bénévole, il vous appartient de prendre en charge votre voyage, votre logement et vos repas. Afin de rendre cette prise en charge la plus légère possible, l'HNDL met à votre disposition un self service, des centres d'hébergement et un foyer.

Chaque année elle rassemble quelque 8 500 bénévoles. Alors, pourquoi pas vous ?(Nous vous attendons fraternellement.

# ENGAGEMENT : FORMALITÉS À ACCOMPLIR

Après 4 années de stage et avoir suivi la formation spécifique à chaque année, vous pouvez demander à vous engager dans l'HNDL.

Vous devrez donc :

" vous procurez la feuille jaune de « demande d'admission dans l'HNDL » auprès de votre Service

" après avoir complété le recto, faire remplir le verso de la demande

" joindre un certificat de baptême ou, pour les religieux, une autorisation écrite de votre responsable religieux (Evêque, Père Abbé, Mère Supérieure, etc.)

" envoyer, avant la fin septembre pour un engagement l'année suivante, votre demande à :

" HNDL - B.P. 197 - 65106 LOURDES Cedex